

Liste indicative



Financement : African World Heritage Fund à
travers la généreuse contribution du
Gouvernement d'Espagne

Rapport rédigé par Victoire Adégbidi, Coordinatrice déléguée - Pôle Territoires et patrimoines

EPA, Juillet 2009

Photo de famille – Clôture de l'atelier « Liste indicative » du 09 au 13 mars 2009

Sommaire

Introduction	4
1. Contexte de l'atelier	5
2. Organisation	6
3. Listes indicatives	8
<i>3.1. Liste indicative de l'Angola</i>	<i>11</i>
<i>3.2. Liste indicative du Cap Vert</i>	<i>15</i>
<i>3.3. Liste indicative du Congo</i>	<i>19</i>
<i>3.4. Liste indicative du Rwanda</i>	<i>27</i>
<i>3.5. Liste indicative de Sao Tomé e Principe</i>	<i>31</i>
4. Evaluation	41
Conclusion	42
Annexes	43
Annexe 1	44
Annexe 2	46

Introduction

Le présent rapport expose les résultats de l'atelier « Liste indicative », objet de contrat entre le Fonds pour le patrimoine mondial africain – AWHF et l'Ecole du Patrimoine Africain, qui s'est déroulé à Sao Tomé du 09 au 13 mars 2009.

Ce rapport présente essentiellement des biens des listes indicatives des pays participants à cet atelier. Il se résume en quatre parties :

1. Contexte général de l'atelier
2. Organisation de l'atelier
3. Listes indicatives des pays participants
4. Evaluation.

Deux annexes complètent ce rapport. Il s'agit du programme de l'atelier et de la liste des participants et de la coordination de l'atelier.

1. Contexte de l'atelier

Le Fonds pour le Patrimoine mondial Africain - African World Heritage Fund (AWHF) a été établi en mai 2006 pour accompagner la mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en Afrique. Il a été créé après un constat selon lequel les biens africains inscrits sur la Liste du Patrimoine Mondial constituent seulement 9% du total global alors que presque tous les Etats en Afrique ont ratifié la Convention sur le Patrimoine mondial, culturel et naturel. Paradoxalement, 42% des biens sur la Liste du patrimoine mondial en Danger se trouvent en Afrique. Certains pays africains n'ont jamais soumis une Liste indicative ou, quand elle est faite, elle n'est pas suffisamment renseignée de façon à mettre en œuvre le processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'une des raisons fondamentales est l'insuffisance de professionnels formés. En effet, il manque de professionnels compétents en techniques d'inventaire et de plan de gestion alors que ces étapes constituent les préalables pour la mise en œuvre du processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Sur la demande de plusieurs pays, le Fonds pour le patrimoine mondial africain en collaboration avec l'Ecole du Patrimoine Africain - EPA, propose un atelier sur la Liste indicative, donnant priorité aux pays qui n'ont jamais soumis de Liste Indicative.

« Une liste indicative est un inventaire des biens situés sur son territoire que chaque Etat partie considère comme susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. »

(Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, p.29)

L'atelier a rassemblé treize participants venant de l'Angola, du Cap Vert, du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Rwanda et de Sao Tomé e Principe. Il a été coordonné par l'EPA assistée de M. Klessigue Sanogo, directeur national du patrimoine culturel du Mali et Mme Nazare Ceita, directrice générale de la culture de Sao Tomé e Principe.

Cet atelier vise l'augmentation du nombre des Listes indicatives des Etats Parties africains, en particulier ceux qui n'ont pas de Liste indicative, les pays parlant le portugais et l'espagnol et la mise à jour de certaines Listes indicatives d'ici la fin de l'année 2009. De même, des stratégies doivent être mises en place pour la mise en œuvre du processus d'inscription d'ici à 2010.

L'atelier a également été le cadre d'établir spécialement une Liste indicative pour Sao Tomé e Principe.

2. Organisation de l'atelier

Pratiquement, l'atelier s'est déroulé en trois phases essentielles : la présentation des participants et des membres de la coordination, le recueil des attentes des participants et la mise en œuvre du programme.

Les participants à l'atelier, les membres de la coordination et le personnel de la direction générale de la culture de Sao Tomé se sont présentés respectivement en vue de faire meilleure connaissance et de créer un climat convivial d'échanges entre professionnels.



Les attentes des participants se sont articulées autour de six points essentiels :

1. comprendre et maîtriser les mécanismes de sélection de sites pour la liste indicative ;
2. maîtriser l'utilisation (remplissage) du format pour la Liste indicative ;
3. approfondir les critères et la notion de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) qui permettent l'inscription d'un bien ;
4. réfléchir sur des stratégies de collaboration transfrontalière pour les sites transnationaux (cas de sites entre le Congo, la République Centrafricaine et le Gabon ; entre l'Angola, la RDC, le Congo, le Gabon pour le site du royaume du Kongo) etc.
5. réfléchir sur des synergies à mettre en place en vue de développer le partenariat (pluridisciplinarité) entre les professionnels du patrimoine naturel et ceux du patrimoine culturel ;
6. discuter de l'opportunité et de la périodicité d'actualisation de la liste indicative.

Le programme découlant de l'objectif de l'atelier et des attentes des participants, a été mis en œuvre du 09 au 13 mars en quinze sessions, à raison de trois sessions de deux heures par jour.

Au total quatre thèmes organisés autour des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972 ont été développés. Il s'agit de « Approches pour l'établissement d'une Liste indicative », « Introduction à la Convention de 1972 et cadre d'application », « Etude des critères et Déclaration de la VUE » et « Liste indicative – Format ».

En plus, les études de cas ont fait l'objet de présentation. Il s'agit notamment de « Liste du patrimoine mondial : cas de l'Afrique » et des études des Listes indicatives des pays représentés.

- **Approches pour l'établissement d'une Liste indicative**

Ce thème, présenté par Monsieur Alain Godonou - directeur de l'EPA, a permis de passer en revue les étapes et chantiers majeurs indispensables pour l'établissement d'une Liste indicative.

En vue d'établir une Liste indicative susceptible de faire aboutir le processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, cinq chantiers majeurs s'avèrent indispensables à réaliser : l'élaboration de l'argumentaire sur la Valeur universelle exceptionnelle, la constitution du répertoire iconographique, les relevés graphiques, l'état des lieux et analyse du cadre juridique, légal et réglementaire et le cadre d'intervention physique : entretien, réhabilitation etc.

De plus, la mise en place d'une stratégie de mobilisation d'acteurs nationaux, de partenaires internationaux (techniques et/ou financiers) autour du bien et l'installation d'une coordination nationale sont autant d'éléments forts pour la conduite et l'aboutissement du processus d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

- **Introduction à la Convention de 1972 et cadre d'application**

Le thème « Introduction à la Convention de 1972 et cadre d'application », présenté par Monsieur Gérard Tognimassou, s'est déroulé autour de cinq axes majeurs : les acteurs de la Convention du patrimoine mondial, les devoirs des Etats Parties, les articles fondamentaux de la Convention, les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention et le Fonds du patrimoine mondial.

Les acteurs de la Convention à ce jour s'identifient comme suit :

- 185 Etats parties dont tous les pays africains sauf la Somalie et la Guinée Equatoriale.
- Le Comité du patrimoine mondial, l'organe responsable de la mise en œuvre de la Convention.
- Le Centre du patrimoine mondial, secrétariat du Comité.
- Les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial qui sont : le Conseil International des Sites et Monuments - ICOMOS, l'Union mondiale pour la Nature - UICN, le Centre international d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des biens culturels – ICCROM.
- Les Organisations non gouvernementales, les associations etc.
- Les gestionnaires de sites.

- Etude des critères et Déclaration de la VUE

Ce thème présenté par Monsieur Klessigué Sanogo a introduit la déclaration de la valeur universelle exceptionnelle comme étant la référence principale pour définir et apprécier les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières appropriées adoptées et proposées par l'Etat partie pour protéger le bien et sa valeur universelle exceptionnelle.



Le concept de la valeur universelle exceptionnelle exprime une notion qui désigne de véritables/authentiques exemples du patrimoine de différentes cultures, en tant que parties intégrantes du patrimoine universel de l'humanité.

La valeur universelle exceptionnelle se révèle la condition fondamentale d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, il est essentiel de retenir que l'évaluation de la valeur universelle d'un bien se base sur dix critères en fonction de la catégorie du bien (culturel ou/et naturel) établis dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention de 1972, les concepts d'authenticité/intégrité et de protection et de gestion.

- Liste indicative – Format

Introduit par Madame Victoire Adégbidi, la présentation de ce thème s'est articulée essentiellement autour du format de la Liste indicative. Ce thème qui rejoint et complète assez bien le thème « Approches pour l'établissement d'une Liste indicative » et « Etude des critères et Déclaration de la VUE » a permis d'étudier les différentes entrées d'un format de Liste indicative et les informations à introduire en vue de la soumission d'un bien sur la Liste indicative.

Par ailleurs, l'étude de cas de l'Afrique sur la Liste du patrimoine mondial abordée par Madame Victoire Adégbidi a présenté la représentativité de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial, en particulier les états des lieux avant et après l'adoption de la stratégie globale qui confèrent à l'Afrique jusqu'à nos jours son taux de 9%. De même, un focus a été fait sur le Fonds pour le patrimoine mondial africain, ses missions, ses perspectives et son plan stratégique dont l'un des objectifs spécifiques est d'accroître le nombre de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial et de réduire le nombre de biens africains sur la Liste du patrimoine en danger.

3. Les Listes indicatives

Les participants des pays participants ont présenté, soit la Liste indicative de leur Etat partie, ou les biens majeurs à valeur universelle à figurer sur la Liste indicative de leurs pays.

- Les participants de l'Angola, MM. Emmanuel CABOCO et Francisco Alexandre, respectivement de l'Instituto Nacional do patrimonio cultural et du Ministerio da Cultura de Angola ont présenté deux des onze biens de la Liste indicative de leur pays. Il s'agit de Mbanza Kongo et du Paisagem Cultural de Citundu-Hulu.
- Les participants du Cap Vert, MM. Charles Akibodé et Brito Martinho de l'Instituto da Investig et do Patrimonio Culturais ont présenté deux sur les cinq biens de la Liste indicative de leurs Etat partie. Il s'agit de Cidade Velha en lice pour son inscription au patrimoine mondial à la 33^{ème} session du Comité du patrimoine mondial et le Camp de Concentration de Tarrafal.
- Les participants Congolais, MM. Jean Omer Ntady, de la direction du Patrimoine et du développement culturel et Samuel Kidiba du Musée national du Congo, ont présenté, en ce qui les concerne, les étapes successives de l'établissement de la Liste indicative de leur pays soumise en 2008 qui est constituée de cinq biens : l'Ancien port d'embarquement des esclaves de Loango, le Domaine royal de Mbé, le Parc national de Conkouati Douli, le Parc national d'Odzala Kokoua et le Parc national de Nouabalé Ndoki. Dans le présent rapport, quatre formats sur les cinq seront présentés.
- Les participants du Rwanda, Mme Grâce Mutabazi du Ministère des sports et de la Culture et M. Jean Butoto Nsanabandi, de l'Institut des Musées nationaux de Rwanda, ont présenté les biens majeurs à valeur universelle exceptionnelle devant figurer sur la Liste indicative de leur pays. Il s'agit du Palais royal de Rukali, du Parc National des Volcans, de la Forêt naturelle de Nyungwe et des Sites Mémoires du génocide: Gisozi, Nyamata et Murambi. De plus, les étapes parcourues en vue de l'élaboration de cette liste indicative qui attend depuis quelques années d'être soumise au Centre du patrimoine mondial ont été exposées en même temps que les défis à relever pour sa soumission effective. Les formats des trois premiers biens seront présentés dans ce document.
- Les participants de Sao Tomé, MM. Célcio Fernandes Gaspar de la direction générale de la culture – Commission nationale pour l'Unesco, Alaine De Sousa de l'Archive historique de Sao Tomé e Principe, Quaresma Cardoso Pimentel Neto Djadjingu et Ernesto Lima du Museu Nacional de Sao Tomé e Principe ont quant à eux présenté un état des

lieux de l'inventaire réalisé en janvier 2009 en préparation à l'élaboration de la liste indicative de leur pays.

- Le participant de la Guinée équatoriale, M. Evaristo Rafael MIKO du Ministère de l'Information, de la Culture et du tourisme - Direction générale de la Culture de Guinée équatoriale a donné un aperçu général du patrimoine de son pays. Il est à noter que la Guinée équatoriale et la Somalie sont les deux pays africains n'ayant pas ratifié la Convention de 1972.



3.1. Liste indicative de l'Angola

Mbanza Kongo

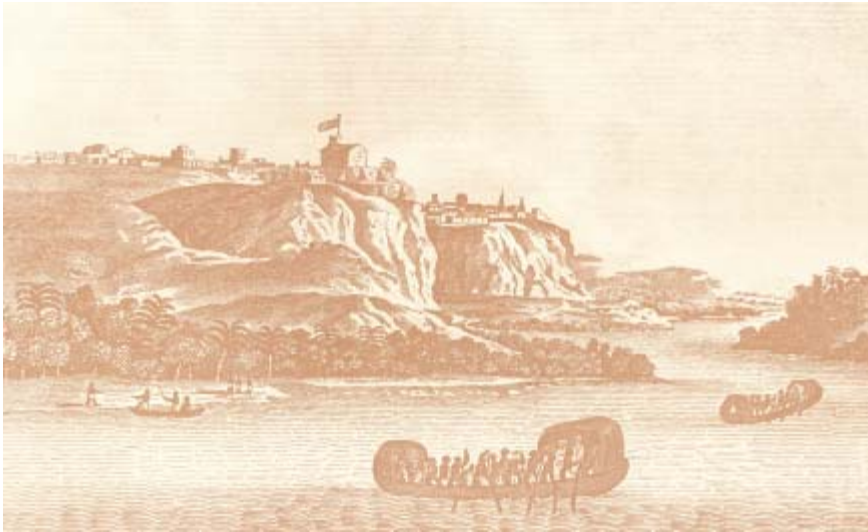
ETAT : ANGOLA
PARTIE :
Date de soumission : 1996
Critères: (ii) (vi)
Catégorie : Culturel
Soumis par : N/A
District, Ville : Mbanza Kongo
Longitude: 14° 47' 18'' E
Coordonnées : Latitude : 6° 20' 1'' S

Description



Mbanza Kongo, ville située sur une colline, conserve de nombreuses traces de l'ancien royaume du Kongo, dont l'existence remonte à près de 600 ans de notre ère. Actuelle capitale de la province de Zaire, au nord de l'Angola, Mbanza Kongo a été la limite orientale de la rivière Kwang. Il fut l'ancien royaume du Kongo baptisé ville de San Salvador en 1565 par les colonisateurs Portugais et s'étend au sud du fleuve Kwanza, au nord de l'actuelle République du Gabon.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle



(ii) – le site est un témoignage d'un échange d'influences considérables pendant une période donnée ou d'un espace culturel.

(vi) – il est directement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances.

Déclaration d'authenticité/intégrité

La ville se trouve aujourd'hui dans un état de ruines parce qu'inhabitée pendant des années à cause de l'intense commerce d'esclaves qui a causé son abandon par l'administration et les autorités ecclésiastiques et les opérateurs.

La ville est protégée par l'arrêté n°9938, publié au Journal officiel n ° 44, 30. Octobre 1957 en tant que "centre historique de la ville de Mbanza Kongo". Des fouilles archéologiques s'y sont déroulées de 1963 à 1970. Elle est prise en compte dans la loi n ° 14/2005 du 4 Octobre.

Paisagem Cultural de Citundu-Hulu

ETAT : ANGOLA
PARTIE :
Date de soumission : N/A
Critères: (ii)(vi)(vii)(x)
Catégorie : Mixte
Soumis par : N/A
District, Ville : N/A
Coordonnées : N/A

Description

Le paysage culturel de Citundu-Hulu est formé de quatre collines de granit, station archéologique importante. Citundu-Mulume Hulu, la plus grande colline aux gravures et peintures rupestres forme avec les trois autres plus petites, le Citundu-Hulu mucai (peintures), la Pedra da Lagoa Stone et les Zèbres (gravures) forme un paysage culturel distant l'un de l'autre d'un millier de mètres environ. Citundu-Hulu, selon la répartition ethnographique de l'Angola, est la zone d'occupation de Cuíssis avec Cuvaes, allant de l'est aux compteurs Chela. (Redinha, 1975); (Ervedosa: 1980.311).



La zone est habitée par les peuples autochtones, des chasseurs et cueilleurs, et au-delà de l'art rupestre des grottes, on y trouve des artisans dédiés à l'art sculptural Mbale ;

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

(iii) Il est un témoin exceptionnel de caractéristiques d'une tradition culturelle en voie d'extinction
(vi) à l'idée, la conviction et compétence artistique d'une civilisation

(vii) Il s'agit d'un paysage naturel exceptionnel avec l'espace et l'environnement des établissements humains

(x) Il s'agit d'une réserve naturelle qui sert d'habitat pour les espèces rares de faune et de flore



Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Les peintures et les gravures sont menacées. La plupart d'entre elles (mille) dans les collines présentent des croûtes dues à l'effet du soleil et de l'activité humaine. Les peintures et gravures des galeries (grottes) sont relativement bien conservées malgré l'humidité remarquable.



3.2. *Liste indicative du Cap Vert*

Cidade Velha

ETAT : CABO VERDE
PARTIE :
Date de soumission : N/A
Critères: (ii)(iii)(vi)
Catégorie : Culturel
Soumis par : Ministerio da Cultura e Desportos Instituto da Investigação e do patrimonio cultural
District, Ville : Ribeira Grande
Coordonnées : N14 54 54.5 W23 36 18.7

Description



Cidade Velha est la première ville coloniale construite par les Européens à la fin du XVIIIème siècle sous les tropiques. Située au sud de l'île de Santiago et connu antérieurement sous le nom de Ribeira Grande, Cidade Velha présente d'importants vestiges dont deux églises, une forteresse royale et la place du Pilori avec sa colonne de marbre de style manuélin. Ces vestiges témoignent de l'histoire de la présence coloniale européenne en Afrique et de la traite atlantique.

Ribeira Grande offre un emplacement de choix pour l'organisation du commerce triangulaire transatlantique, celui des esclaves africains dont les Portugais ont eu le monopole dès 1494.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

La ville de Cidade Velha a été longtemps une plateforme importante du commerce transatlantique. En effet, Ribeira Grande fut le lieu de préparation à la condition d'esclaves dans les plantations coloniales des hommes, femmes et enfants provenant de certains pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ribeira Grande fut aussi le lieu de rencontre entre Européens et Africains. Ce qui a favorisé la création de la première société créole et la première culture créole accomplie.

Elle fut aussi le lieu d'acclimatation et de diffusion des espèces végétales de par le monde.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Les ruines monumentales et les vestiges archéologiques de Ribeira Grande démontrent l'authenticité du site.

Pourtant, des opérations de restauration-reconstruction ont eu lieu. La première au début des années soixante pour l'église Nossa Senhora do Rosario, la place du Pilon et le fort Sao Felipe a révélé les limites du respect d'authenticité. L'essentiel est que ces travaux ont sauvé ces monuments de leurs états de ruine définitive. Par contre la seconde phase qui a concerné principalement la chapelle monastère Sao Francisco et à nouveau le fort, s'est déroulée dans les règles de l'art.

De plus en plus, l'authenticité de l'habitat traditionnel est menacée par l'utilisation des matériaux modernes, le béton par exemple et l'érection de nouvelles formes architecturales dans le paysage.

Le système viaire principal de la ville de Ribeira Grande se réfère essentiellement à la place centrale du Pilon. Le pilon est une colonne de marbre de style manuelin installé au centre de la place qui porte son nom. Il constitue aujourd'hui le monument le plus ancien de la ville (début du XVIème siècle) symbolisant simultanément le pouvoir municipal et le châtimeut réservé aux esclaves récalcitrants.

Notons que l'ensemble monumental de la ville a été abandonné à la fin du XVIIIè et les pierres de certains éléments démolies à des fins de construction de la nouvelle capitale, Praia.

Analyse comparative

L'analyse comparative porte sur les villes et les comptoirs coloniaux ayant une histoire similaire à Ribeira Grande.

Ribeira Grande est antérieure à nombre de sites ayant servi dans le commerce transatlantique. Ribeira Grande est le site où naquit la culture créole, culture de métissage entre Européens et Africains.

Le Camp de Concentration de Tarrafal

ETAT PARTIE : CABO VERDE
Date de soumission : 07/05/2004
Critères: (ii)(iii)
Catégorie : Culturel
Soumis par : Ministerio da Cultura e Desportos Instituto da Investigaçao e do patrimonio cultural
District, Ville : Ile de Santiago
Coordonnées N15 17 W23

Description

Les critères politiques dont entre autres réprimer durement, abattre psychologiquement les opposants politiques au Gouvernement nouvellement établi de Salazar suscita le choix d'établir le camp de concentration de Tarrafal.

Les premiers à y être internés sont d'abord les « activistes » des colonies portugaises, c'est-à-dire des combattants africains contre



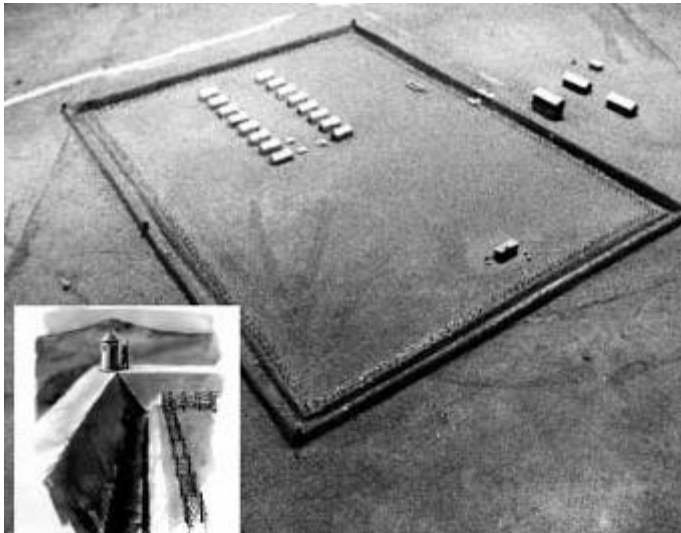
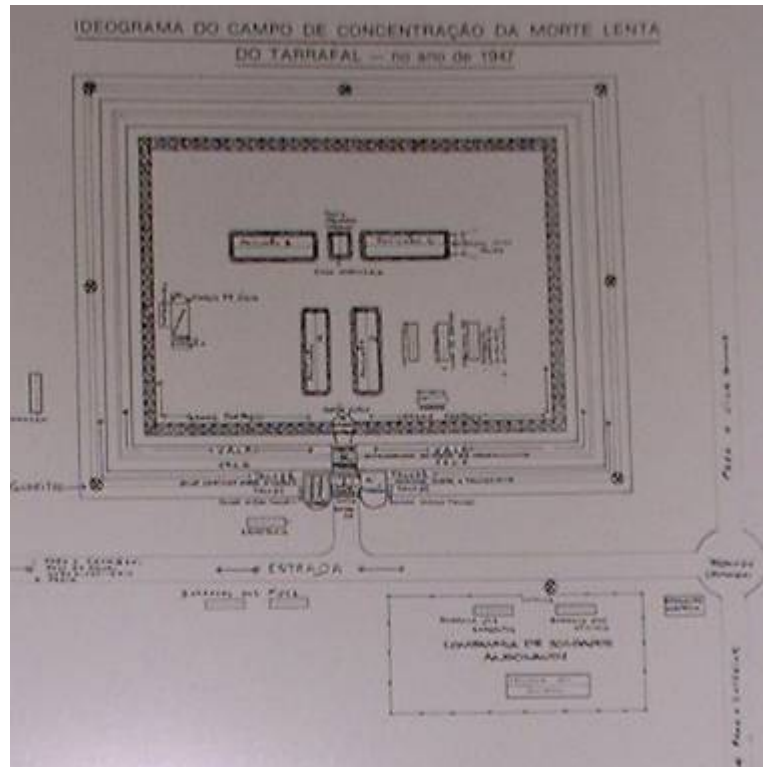
l'occupation portugaise. 155 personnes ont été internées en Septembre 1936. Ils sont des officiers de la marine qui avaient contesté le pouvoir de Salazar. Pendant une vingtaine d'années, plusieurs milliers d'opposants au régime de Salazar vont défiler au Camp Pénal de Tarrafal. Parmi ces opposants, on pouvait compter certains de nationalités non portugaises, des espagnols et des polonais qui avaient intégré les filières de lutte antifasciste en Europe. Au départ, le camp de concentration de Tarrafal mesurait un périmètre d'environ « deux cent pas sur trois cent ». Il était entouré par une végétation d'arbustes mais délimité par des fils de fer barbelés soutenus par des poteaux de bois.

Justification de la Valeur universelle exceptionnelle

La spécificité du Camp de Tarrafal est qu'elle est née au moment où l'Europe plongeait ses racines dans un fascisme aveugle qui allait plonger le monde entier dans une nouvelle crise.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Le camp de concentration a fermé ses portes après la « Révolution des Œillets ». Il est aujourd'hui ouvert de nouveau pour être un lieu de mémoire.



3.3. *Liste indicative du Congo*

Ancien port d'embarquement des esclaves de Loango

ETAT PARTIE : CONGO

Date de soumission : 12/06/2008
Critères: (vi)
Catégorie : Culturel
Soumis par : Ministère de la culture et des arts
Etat, province ou région : Département de Kouilou; Sous-préfecture d'Hinda
Coordonnées S3 18 E11 49

Description

L'Ancien port d'embarquement des esclaves de Loango, surplombé par l'ancienne lagune Tchibete, est situé dans la sous-préfecture de Hinda dans le département du Kouilou. Il est limité au Sud-est par la Pointe indienne, au Sud et au Sud-ouest par l'océan Atlantique, au Nord-ouest par le village Matombi et au Nord-est par le village Diosso, ancien Bwali capitale du Royaume de Loango, ancien quartier administratif du même royaume.



Justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle

L'ancien port d'embarquement des esclaves de Loango fut le carrefour de tous les esclaves venus des zones qui constituent aujourd'hui le Tchad, l'Angola, le sud du Gabon, la République Démocratique du Congo et l'actuel territoire de la République du Congo. Plus de 2 millions d'esclaves ont été embarqués dans des bateaux et transportés directement pour les Amériques. Le site possède des vestiges qui traduisent le passage de ces millions d'esclaves : le grand marché, les trois manguiers, l'arbre pour le rituel de l'oubli et celui pour le retour ainsi que le débarcadère. L'importance culturelle de ce site est également perceptible à travers les plaintes toujours fredonnées par les habitants restés sur le lieu, rappelant la nostalgie de cette période esclavagiste. Ainsi, l'ancien port d'embarquement devenu véritable sanctuaire de par sa charge historique est un

maillon clé pour la compréhension de l'histoire de l'esclavage dans cette sous-région.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

L'ancien port d'embarquement de Loango possède à ce jour les principaux vestiges qui témoignent encore de l'importance de ce site comme principal point d'embarquement de millions d'esclaves en Afrique centrale. Cependant, il convient de signaler deux menaces qui, à terme, pourraient conduire à la disparition de ces vestiges si des mesures urgentes ne sont pas prises. Il s'agit, notamment de l'érosion marine dont les effets négatifs sont déjà perceptibles sur toute la baie de Loango et de la pression foncière qui se traduit par l'occupation anarchique et illégale du site et des projets de développement non regardant de la valeur universelle exceptionnelle du site.



L'ancienne stèle sur le site de Loango

Il faut tout de même saluer la prise de décret présidentiel instituant le site en zone de mise en défens et celui instituant le comité national de la Route des esclaves.

Comparaison avec d'autres biens similaires

Le site du port d'embarquement de Loango peut être comparé à la route de l'esclave de Ouidah, inscrit sur la liste indicative du Bénin. Cependant, la spécificité du port de Loango réside dans le fait que :

- Loango a été le lieu de rencontre des routes des esclaves de l'Angola, du Gabon, de la République Démocratique du Congo et de l'intérieur du Congo Brazzaville ;
- contrairement à la zone de Ouidah, on y trouve encore des vestiges intimement liés à ce qui se passait sur ce site.
- le nom de Loango est jusqu'à ce jour chanté aux Amériques et bien des noms des personnes, des rites et autres traits culturels bantu, sont encore visibles dans bien des pays destinataires des esclaves partis de ce port (aux Antilles par exemple).

Le Domaine royal de Mbé

ETAT PARTIE : CONGO

Date de
soumission : 12/06/2008

Critères: (v)(vi)

Catégorie : Culturel

Soumis par : Ministère de la culture et des arts

Etat, province ou
région : Département de Pool; Sous-
prefecture de Ngabé

Coordonnées S3 18 E15 53

Description

Situé à 200 kilomètres environ de Brazzaville, dans le département du Pool, le domaine royal de Mbé constitue le maillon central d'une entité ethnolinguistique, le peuple Téké connu des explorateurs européens dès le XVe siècle sous le nom d'Anzico.

Le Domaine royal de Mbé est composé d'un ensemble de sites :

- La Cité de Mbé : capitale du royaume et résidence du Makoko (roi).
- Le Domaine royal de Mbé, anciens sites ayant abrité la capitale du royaume qui, par la suite, sont devenus des forêts sacrées.



Justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle

Le Domaine royal de Mbé est, sans aucun doute, un exemple imminent de l'interaction du peuple Téké avec son environnement. En effet, il illustre la démarche de sacralisation de nombreuses forêts qui s'y trouvent, et qui témoignent de l'emplacement des différentes cités royales successivement abandonnées à la mort d'un Makoko (Roi), dans le but de perpétuer la mémoire du royaume. On y retrouve les évidences du système d'administration du territoire Téké par les douze (12) dignitaires qui en ont la responsabilité. En outre, chacun de ces dignitaires gère toujours un territoire jouant en même temps le rôle de sanctuaire du royaume, symbolisé par un Nkobi. Six de ces sanctuaires sont encore localisés à proximité du noyau central du Domaine royal, et veillent

sur les composantes essentielles du royaume, telles que la forêt sacrée d'Ebala (sorte de « panthéon » Téké) et les chutes du Nkouembali.

Le Domaine royal de Mbé est associé à des croyances et des traditions vivantes qui ont permis à cette entité de résister aux continuelles mutations du monde moderne.

Le Domaine royal de Mbé est le lieu où fut signé le 10 septembre 1880 entre l'explorateur français Pierre Savorgnan de Brazza et le Makoko Iloo 1er, le Traité qui a lancé l'idée de la Conférence de Berlin de 1885 ayant d'une part décidé le partage de l'Afrique en colonies, et d'autre part conduit à la fondation de Brazzaville, capitale de l'Afrique équatoriale française (AEF), de la France libre pendant la deuxième guerre mondiale et aujourd'hui capitale du Congo.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Les principales composantes physiques du Domaine royal de Mbé ont gardé leurs emplacements d'origine et leur caractère sacré. Les forêts sacrées qui ont remplacé les différentes cités royales sont toujours visibles. Les rites et autres manifestations traditionnelles se sont perpétués jusqu'à nos jours. Ceux-ci sont consacrés par un code traditionnel Nkouembali. La force de ce Domaine réside dans le respect de ce code qui régit non seulement les rites liés à la désignation (Oushion), à l'investiture (Lisse) et aux funérailles (Nzo a Nsuele) des hauts dignitaires, mais aussi le mode de gestion et de protection des lieux de sépulture des anciens dignitaires, des lieux de mémoire du royaume, des sanctuaires et des forêts sacrées. Toutefois, il convient d'indiquer que le Domaine est menacé par la pratique de la culture sur brûlis et l'exploitation illicite des forêts. Par ailleurs, l'habitat traditionnel qui caractérisait la culture Téké a disparu. Des recherches visant à comprendre le mode d'occupation et d'organisation de l'habitat traditionnel, ont été initiées dans le but de le réintroduire. Il faut également souligner, que le Gouvernement, à la demande des populations locales et du pouvoir royal, étudie la mise en place de pratiques culturelles alternatives qui permettront de mieux protéger les forêts du Domaine royal. De plus, l'entrée en vigueur de la loi 16-2000 du 20 Novembre 2000 portant Code forestier a réduit fortement l'abattage des arbres dans le Domaine royal.

Comparaison avec d'autres biens similaires

Le Domaine royal de Mbé peut être comparé aux Palais royaux d'Abomey au Bénin. Même si Mbé fut le siège des institutions du Royaume Téké comme l'était Abomey, la différence avec Abomey réside dans le fait que le Domaine royal de Mbé est caractérisé par un ensemble des forêts sacrées qui furent chacune les lieux des cités des rois, alors que les palais royaux d'Abomey sont uniquement caractérisés par des ensembles palatiaux bâtis. De même, un rituel très particulier se déroule à Mbé : la momification des corps des dignitaires.

Le Parc national d'Odzala Kokoua

ETAT PARTIE : CONGO
Date de soumission : 12/06/2008
Critères: (ix)(x)
Catégorie : Naturel
Soumis par : Ministère de la culture et des arts
Etat, province ou région : Départements de Sangha et Cuvette-Ouest
Coordonnées N0 43 - 1 10 E14 41 - 15 07

Description

Le Parc National d'Odzala-Kokoua a été créé par décret présidentiel n° 2001-221 du 10/mai/2001. Il couvre une superficie de 1.354.600 hectares et est situé à cheval sur les Départements de la Cuvette-Ouest et de la Sangha.

La forêt du Parc National d'Odzala entourée par cinq unités forestières d'aménagement (UFA) garde son originalité propice aux études, témoins des grands changements en zone forestière. Elle est également parsemée des clairières ou bois qui sont des unités écologiques d'une valeur exceptionnelle pour la survie de la grande faune de forêt.

On note également la présence de sites archéologiques dont la saline de Mboko. Le Parc abrite les espèces emblématiques de l'Afrique forestière à savoir : Gorilles (*Gorilla gorilla gorilla*), Bongo (*Tragelaphus euryceros*), chimpanzés (*Pan Troglodytes*), Eléphants (*Loxodonta africana*) etc. La forêt du parc, de type semi sempervirente est représentée par : la forêt primaire mixte de terre ferme à canopée fermée, forêts à maranthacées, la forêt à lianes, la forêt mono dominante à Limbali (*Gilbertiodendro derewrei*), la forêt inondée, la forêt marécageuse, la mosaïque forêt-savane et les salines.

Justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle

La présence des grandes formations végétales à marantacées exprime la disparition des vieux arbres suite au vieillissement de la forêt (climax). Il s'agit là d'un processus écologique et biologique naturel qui n'est observé que dans la seule zone du Parc d'Odzala. Ces étendues de marantacées deviennent ainsi des habitats de prédilection des grands mammifères menacés d'extinction tels que les gorilles (*Gorilla gorilla*) et les éléphants (*Loxodonta africana*).

Le Parc National d'Odzala contient une mosaïque de forêt – savane dans laquelle on retrouve plusieurs clairières et des salines naturelles.

Les grandes salines naturelles constituent d'importants points de concentration et d'alimentation pour la faune sauvage.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Ce Parc dans ses limites actuelles, abrite toujours une faune très riche dont des éléphants, des gorilles de plaine, des buffles (*Syncerus caffer nanus*), et des hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*). Tous les écosystèmes qui le caractérisent (saline, forêt, savane) demeurent intacts. Tout comme le Parc de Nouabalé Ndoki, la périphérie du Parc d'Odzala fait l'objet d'un aménagement durable avec des exploitants forestiers (le processus de certification FSC en cours d'élaboration) qui assure l'intégrité du Parc.

Toutefois, la pression urbaine due à la proximité des centres urbains tels que Mbomo, Etoumbi, Makoua, Ouesso et le foyer du virus ébola constituent les principales menaces du site.

Comparaison avec des biens similaires

En comparaison avec d'autres aires protégées similaires faisant partie des listes indicatives du Cameroun notamment le Parc National de Lobéké et la Réserve de Biosphère du Dja, le Parc National d'Odzala a l'avantage d'avoir une mosaïque de forêts et de savanes qui n'ont jamais connu de modifications suite aux actions anthropiques, et contient la dernière population de lions qui existent en zone forestière.

Le Parc National de la Lopé au Gabon dispose d'habitats semblables à ceux du Parc National d'Odzala-kokoua (PNOK), mais ne constitue malheureusement pas un écosystème intact et ne dispose pas de lions (espèce très menacée d'extinction dans la zone forestière).

Dans le Parc d'Odzala-kokoua on note la présence de plus d'une centaine de clairières et de salines naturelles qui sont des sources d'apport en minéraux pour les animaux et même à une certaine époque, les ancêtres et les habitants de cette zone s'approvisionnaient en sel à ces endroits.

La présence de l'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*) et du lion (*Panthera leo*) dans le bloc forestier de cette partie du bassin du Congo, n'est connu que dans le Parc National d'Odzala-Kokoua et nulle part ailleurs.

Le Parc national de Nouabalé Ndoki

ETAT PARTIE : CONGO
Date de soumission : 12/06/2008
Critères: (ix)(x)
Catégorie : Naturel
Soumis par : Ministère de la culture et des arts
Etat, province ou région : Départements Sangha et Likouala
Coordonnées N1.5 - 3 E 16 - 17

Description

Le Parc National de Nouabalé-Ndoki a été créé par décret présidentiel n° 97/727 du 31/12/93. Il couvre une superficie de 386.592 hectares depuis sa création et est situé à cheval sur les Départements de la Sangha et de la Likouala dans le nord-Congo. En 2003, cette superficie est passée à 426,800 ha avec l'adjonction du triangle de Goualogo et couvre la totalité de l'Unité Forestière d'Aménagement de Nouabalé dont les limites sont définies ainsi qu'il suit :

Au Nord-Est par les rives gauches des rivières Lopia (Lofi), Mokala, Motaba, et deux rivières non dénommées mitoyennes aux blocs d'inventaire 17 et 18 jusqu'à l'intersection avec le parallèle 2o 12' N parallèle de Bomassa.

Au Sud par le parallèle 2o 12' N entre le bord des marécages, de la Likouala aux Herbes, et la rivière Ndoki.

A l'Ouest et au Nord-Ouest par la rivière Ndoki et la frontière Congolo-Centrafricaine.

Le Parc dispose d'une équipe de gestion et d'un Plan d'aménagement actuellement en cours de révision.

Le Parc abrite les espèces emblématiques de l'Afrique forestière, y compris les gorilles (*Gorilla gorilla*), chimpanzés (*Pan troglodytes*) et éléphants (*Loxodonta africana*). Le parc comprend cinq types de forêts denses de terre ferme : les forêts mixtes sur terre ferme, forêts mono dominantes à Limbali, les forêts inondées, forêts marécageuses et les clairières ou bais.

Justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle

La forêt de Nouabalé Ndoki entourée par une exploitation est la seule étendue qui garde son originalité propice aux études, témoins des grands changements en zone forestière. Elle est parsemée des clairières ou bais qui sont des unités écologiques d'une valeur exceptionnelle pour la survie de la grande faune de la forêt. La présence en pleine forêt dense de l'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), espèce plutôt connue des milieux de savanes, est un fait inédit.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Sur le plan écologique, le site n'a jamais fait l'objet d'une exploitation forestière. Elle constitue de ce fait, un site exceptionnel pour la recherche sur la dynamique de la vie sauvage en forêt tropicale du Bassin du Congo. Aucune intrusion d'espèces fauniques et floristiques étrangères n'est connue à ce jour. Il existe autour du parc une faible densité humaine qui n'a pas d'impact visible sur son intégrité.

Le parc a l'avantage de faire l'objet d'un projet de protection de la faune en zone périphérique du Parc. La périphérie du Parc est attribuée à des exploitants forestiers engagés dans l'aménagement durable et la certification FSC et respectant les lois nationales. Ce projet permet in fine, d'assurer une protection de l'écosystème et de la biodiversité du Parc National de Nouabalé-Ndoki.

Sur le plan régional, il existe une coopération régionale avec la création du Trinational de la Sangha qui englobe trois axes contigus entre le Congo, la RCA et le Cameroun, avec des missions communes de lutte anti-braconnage, de recherche, de la formation et de tourisme.

Il faudrait néanmoins souligner que la proximité de la ville de Ouesso demeure une menace potentielle pour les ventes illégales de viande de brousse.

Comparaison avec d'autres biens similaires

En comparaison avec d'autres aires protégées similaires, on constate que le Parc National de la Salonga (RDC) et la Réserve de Biosphère du Dja (Cameroun) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ont des configurations similaires à celle du Parc National de Nouabalé Ndoki, à la seule différence que ces Aires Protégées ne disposent pas de clairières. Le classement du Parc National de Nouabalé Ndoki sur la Liste indicative du patrimoine mondial est une occasion offerte à l'Afrique centrale pour la création d'un premier site transfrontalier du Patrimoine Mondial (Trinational de la Sangha) en ce sens où le site s'étend sur le Congo, le Cameroun et la République centrafricaine.

3.4. *Liste indicative du Rwanda*

Le Palais royal de Rukali

ETAT PARTIE : RWANDA

Date de soumission : N/A

Critères: (i)(iv)(v)

Catégorie : Culturel

Soumis par : N/A

Etat, province ou région : N/A

Coordonnées N/A

Description

Situé dans la ville de Nyanza dans la province du Sud, le site de Rukari correspond à la résidence du roi Mutara III Rudahigwa, dernier monarque du Rwanda (1931-1959).

Rukari qui signifie lieu privilégié, est une colline sur laquelle sont bâtis deux palais royaux : l'un construit en 1932 par le roi Mutara III Rudahigwa, fils du roi Musinga.



Le palais est un imposant édifice construit en matériaux modernes, l'autre traditionnel est une reconstitution érigée en 1983 sur le modèle du palais du roi Musinga (1887-1931).

Le site est constitué de trois éléments principaux :

- La Palais royal
- Les tombes du roi et de la reine-mère
- Le lieu de culte traditionnel où se trouve un arbre dit « Umuko ».

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

- (i) L'intérieur du toit du Palais Royal de Rukali construit merveilleusement est un témoignage du génie créateur rwandais en ce qui concerne particulièrement le toit des palais ;



- (iv) Le Palais Royal de Rukari apporte un témoignage exceptionnel en matière de construction palatiale, d'artisanat et de la vie royale au Rwanda pendant la période qui a précédé la colonisation.



- (v) Le site est un exemple éminent de l'architecture traditionnelle rwandaise, notamment celle de l'habitat réservé à l'élite politique. Basé sur l'utilisation de matériaux locaux disponibles, il traduit l'interaction de toute la culture pré-coloniale rwandaise avec son environnement.

Déclaration d'authenticité et d'intégrité

Le Palais royal du roi Mutara á Rukari conserve un type d'architecture traditionnel dont le style reconstitué est similaire á celui du roi Musinga. Par contre, la résidence royale construite en matériaux modernes est, quant à elle, restée sans modification à part les travaux de réhabilitation réalisés en 1998.

Le Palais royal jadis entouré de seize cases traditionnelles, est aujourd'hui bordé uniquement de deux petites avec des fonctions différentes.

Sur la colline de Mwima na Mushirarungu, se trouvent intactes les tombes du roi et de la reine-mère autour desquelles il y a un arbre dit « Umuko », considéré comme lieu de culte traditionnel.



Comparaison avec d'autres biens :

- Tombeaux des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda);
- Le Palais royal de Gishora (Burundi)

Parc National des Volcans

ETAT PARTIE : RWANDA
Date de soumission : N/A
Critères: (ii)(iv)N/A
Catégorie : Naturel
Soumis par : N/A
Etat, province ou région : N/A
Coordonnées N/A

Description

Le parc national des Volcans est situé au Nord-est du Rwanda, à 120 kilomètres au nord de Kigali, la capitale. Créé en 1934, il s'étend sur 125 km et se trouve le grand parc naturel du pays.

Il comprend cinq des huit volcans des montagnes des Virunga (volcans en *Swahili*). Il s'agit de : karisimbi, Visoke, Muhabura, Gahinga et Sabyinyo. Cette chaîne s'étire du nord-est de la République démocratique du Congo jusqu'au sud-ouest de l'Ouganda.

Située entre 2000 et 4000 mètres d'altitude dans une forêt tropicale très dense, constituée en grande partie de bambous, le parc national des Volcans est mondialement connu en tant que sanctuaire des gorilles de montagne.



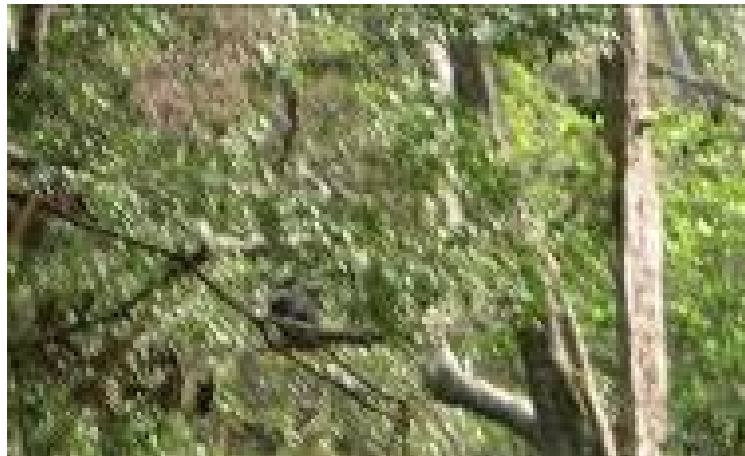
La Forêt Naturelle de Nyungwe,

ETAT PARTIE : RWANDA
Date de soumission : N/A
Critères: N/A
Catégorie : Naturel
Soumis par : N/A
Etat, province ou région : N/A
Coordonnées N/A

Description

Située dans les majestueuses collines au sud-est du Rwanda, la forêt naturelle de Nyungwe s'étend sur 1000 km². Elle constitue la plus grande réserve de forêts d'altitude en Afrique de l'Est et l'une des plus anciennes. Son origine est antérieure à la dernière glaciation.

Lieu unique pour la diversité de sa flore, la forêt abrite 200 espèces différentes d'arbres et une myriade de fleurs, dont la lobélie géante et de nombreuses orchidées colorées.



3.5. *Liste indicative de Sao Tomé*

Le draft de la liste indicative de Sao Tomé et Principe a été préparé suite à deux événements majeurs :

- Le premier événement est l'atelier « **Inventaire du patrimoine culturel et naturel de Sao Tomé et Principe** » qui s'est déroulé du 12 au 17 janvier 2009 à Sao Tomé sur financement du Bureau multi-pays de l'UNESCO à Libreville.



- Le deuxième événement est la « **Table ronde** » organisée au cours du présent atelier. Cette table ronde a rassemblé presque toutes les parties prenantes au processus d'inscription des biens de Sao Tomé et Principe, en l'occurrence Monsieur le Ministre de l'éducation et de la culture de Sao Tomé, M. Jorge Lopes de Bom Jesus, le Parlementaire et Ambassadeur de bonne volonté Albertino Sequira Brangaça, M. Guillaume Noto, Conseiller du Président de la République, le représentant du ministère de la défense nationale etc. L'objectif est d'identifier de commun accord avec les parties prenantes les éléments majeurs devant figurer sur la Liste indicative du pays. A ce titre et dans le cadre de cet exercice, il a été retenu le centre historique de Sao Tomé et les Roças ou plantations agricoles.



- Suite à la table ronde, une visite des sites dirigée par Madame la directrice générale de la culture a été organisée. Cette visite s'est déroulée concrètement sur les sites de la Roça Brela Vista et les traces de la ville historique de Sao Tomé. Elle a permis aux



participants et aux membres de la coordination d'avoir une lecture plus approfondie :

- de l'organisation spatiale d'une Roça ou plantation agricole telle qu'elle était conçue dans les années où elle était encore fonctionnelle.
- des éléments majeurs constitutifs de l'ancienne ville de Sao Tomé : les églises Conceição (1538), Madre de Dues (1562), la cathédrale Madeira (1576) et l'église Bom Jesus (1754), le port d'embarquement et de débarquement des esclaves et des marchandises et le fort de San Sebastiao.

De même, cette visite a préparé les travaux de groupes de participants.

Trois groupes ont été constitués.

- Le premier groupe est constitué de :

- Jean Butoto Nsanabandi de l'Institut des Musées nationaux de Rwanda

Responsable

- Francisco Alexandre du Ministerio da Cultura de Angola
- Jean Omer Ntady, de la direction du Patrimoine et du développement culturel du Congo
- Célcio Fernandes Gaspar de la direction générale de l'Unesco.



- Le deuxième groupe est constitué de :

- Samuel Kidiba du Musée national du Congo

Responsable

- Brito Martinho de l'Instituto da Investigação e do Património Culturais do Cap Vert



- Evaristo Rafael MIKO du Ministère de l'Information, de la Culture et du tourisme - Direction générale de la Culture de Guinée équatoriale
 - Quaresma Cardoso Pimentel Neto Djadjingu du Museu Nacional de Sao Tomé e Príncipe
- Le troisième groupe est constitué de :
- Charles Akibodé de l'Instituto da Investig et do Patrimonio Culturais du Cap Vert - **Responsable**
 - Mme Grâce Mutabazi du Ministère des sports et de la Culture du Rwanda
 - Emmanuel CABOCO de l'Instituto Nacional do patrimonio cultural de l'Angola
 - Ernesto Lima du Museu Nacional de Sao Tomé e Príncipe
 - Alaine De Sousa de l'Archive historique de Sao Tomé e Príncipe.



Les groupes 1 et 2 ont travaillé respectivement sur les Roças et la ville historique de Sao Tomé. L'objet est d'identifier/décrire le bien et d'en déclarer l'authenticité et l'intégrité.

Le groupe 3 quant à lui devrait se consacrer à l'identification des critères et à la justification de la Valeur Universelle exceptionnelle des biens choisis : les Roças et la ville historique de Sao Tomé.

Ensemble de Roças

ETAT PARTIE : SAO TOME E PRINCIPE
Date de soumission : N/A
Critères: (ii)(iv)(v)(vi)
Catégorie : Culturel
Soumis par : N/A
Etat, province ou région : Lobata à 15km de la ville de Sao Tomé
Coordonnées Longitude: 6° 38' 95'' Est
Latitude: 0° 22' 20'' Nord

Description : L'histoire de Sao Tomé e Príncipe est intimement liée aux Roças ; 90% du territoire est couvert de roças. La Roça est une exploitation agricole avec une organisation administrative moderne et puissante avec un minimum de 500 travailleurs. La plus importante Roça de Sao Tomé est celle de Rio de Ouro appelée Roça d'Agosthino Neto après le mouvement de Libération de Sao Tomé en 1978, en prétention de rembourser les bénéfices politiques, militaires et financiers reçus du gouvernement d'Angola pendant le mandat de cet ancien Président de la République. Elle utilisait environ 3.000.000 de travailleurs avec un mode de gestion moderne et complexe.

Située au Nord est de Sao Tomé, la Roça Agosthino Neto a une superficie de 5 hectares et s'étend sur 6 260 kilomètres dont plus de 4 124 kilomètre est cultivée.



La Roça Agosthino Neto est un complexe agricole de cacao composée d'une Maison de Propriétaire, de maisons d'administrateurs, d'une église, d'une maison des employés, des bureaux, d'une usine, d'un séchoir de cacao, d'ateliers pour la manutention des machines, d'une école, d'un hôpital (où les Européens occupaient l'étage et l'employé noir le rez-de-chaussée), de magasins,

de jardin botanique, de complexe sportif et culturel, de gîtes d'animaux (pour consommation et sport) et d'une vaste plantation de cacao, de banane, de bois, de café, de noix de coco, de copra, etc., soit pour la consommation interne soit pour l'exportation.

Les bâtiments qui y sont construits sont distribués dans l'espace de façon rationnelle et équilibrée. Ils forment un ensemble fonctionnel de grandeur et de beauté. La Roça Rio de Ouro était desservie par un chemin de fer « Decauville » passant par ses nombreuses annexes avant le passage final avant le port d'embarquement des productions, la plage de Fernão Dias.

Par ailleurs, existait dans cette Roça une usine de fabrication de voitures de luxe. De même, une usine agricole dont les vestiges témoignent encore des activités relatives à l'histoire de la culture du cacao, depuis la semence jusqu'au cacao prêt pour l'emballage. On peut encore voir les vastes séchoirs de cacao de la Roça et l'excellent « Jardin Expérimental » avec les différentes qualités de cacao, ainsi que d'autres produits, comme le café, les bananes, les cocotiers, les palmiers etc.

Justification de la valeur Universelle Exceptionnelle :

Critère (II) : (Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages).

Sao Tome est le seul pays dans le monde dont 90% du territoire est occupé par des exploitations agricoles.

La Roça Rio de Ouro de par la richesse de ses infrastructures, est un exemple typique de l'histoire du Sao Tomé qui a servi de zone d'expansion économique. En effet, l'exploration des plantes recherchées dans le marché mondial (canne à sucre, café, cacao et poivre) va conduire à la création de Villes agricoles composées de maisons d'administrateurs, d'hôpitaux modernes, de maison mortuaire, de crèches, d'églises, de métiers et d'ateliers modernes, de chemins de fer et de trains de la dernière génération connectés aux ports pour l'exportation des produits.

Les locomotives et les voitures utilisées dans les Roças étaient fabriquées en Angleterre et portaient les noms des différentes roças dans lesquelles elles seront utilisées.

Ce paysage atypique de roças est caractéristique de l'urbanisme de Sao Tomé car jusqu'à nos jours, que ce soit dans les dictionnaires ou les livres spécialisés, ce mot est associé à Sao Tomé.

Critère (IV) : *Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine*

Les roças acquièrent au fil du temps une caractéristique formelle relativement homogène au point de vue spatiale, fonctionnelle, physique et d'encadrement dans la paysage naturel. Les roças sont des modèles de construction, de proportion et de répartition de beaux effets artistiques, et non que de simples exploitations agricoles.



L'histoire de l'importance des Roças dans l'économie du monde est très peu connue. L'intégration de ce type de paysage sur la Liste du patrimoine mondial a un intérêt pédagogique important : pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un pays entier sera reconnu comme point focal de développement technologique dont les infrastructures économiques situées dans une zone forestière ont servi à nourrir strictement l'économie européenne.

Critère (v) : *Être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.*

La constitution des villes plantations agricoles a été possible grâce à la présence des forêts avec l'établissement d'un équilibre entre les hommes explorateurs et les travailleurs, les infrastructures de développement et les plantes commerciales qui se sont substituées à la flore endémique originale.

Critère (vi) *Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.*

Les expressions culturelles saotoméennes nées de ce milieu particulier sont : tchiloli, danço Congo, puíra, djambi, socopé etc., l'art culinaire, l'artisanat, les croyances traditionnels et la pharmacopée.

Déclaration d'Authenticité et Intégrité :

Authenticité : - Les murs de la maison d'esclaves, auparavant construits en bois, ont été changées pour du béton à cause de la humidité, bien que le plafond maintienne sa forme ancienne ; - La maison de propriété industrielle qui était de deux étages en compte seulement un en ce moment ; - Les autres structures maintiennent leurs formes originales.

Intégrité : Tous les éléments initiaux constitutifs du site, existent jusqu'à ce jour. Cependant, quelques éléments comme l'hôpital et la maison de l'administrateur sont dans un état de dégradation remarquable.

Tissu ancien de la ville de Sao Tomé

ETAT PARTIE : SAO TOME E PRINCIPE
Date de soumission : N/A
Critères: (ii)(iv)
Catégorie : Culturel
Soumis par : N/A
Etat, province ou région : Agua-Grande
Coordonnées Longitude: 6° 43' 55.19'' Est
Latitude: 0° 19' 58.08'' Nord

Description

La ville de Sao Tomé est située au Nord est de l'île. Elle est construite au fond de la baie d'Anne Chaves située seulement à 3m du niveau de la mer.

La ville de S.Tomé est divisée en trois tissus : tissu oriental, tissu central et tissu occidental.

Le premier quartier va de la mer jusqu'à l'est du district et de Agua - Grande, le deuxième se situe entre

la mer et le Fossé de l'église Conceição, et le troisième, outre ce fossé. Le tissu oriental, présente seulement quelques bâtiments distincts les uns des autres, éparpillés et qui se distinguent selon qu'il s'agisse des habitats des Européens ou des Autochtones. Le tissu central est le centre commercial ; il offre un paysage de bâtiments alignés dans des rues.

C'est dans ce tissu que se trouvent la Douane et la filiale de la Banque D'outre-mer. Le tissu occidental présente un paysage de végétation relativement abondante avec des bâtiments isolés comme dans le tissu oriental. Il est le quartier de concentration des autochtones proprement dit.



Les bâtiments les plus importants de la ville sont : le Palais du Gouvernement, le bâtiment des Bureaux de poste, la Tutelle Générale des Employés et des Colons,

le centre social, la Presse Nationale, l'administration des œuvres publiques, la caserne des militaires, la Boulangerie militaire, la caserne du Capitaine de Porto, Fort de S. Sebastião, la Douane et l'hôpital militaire et civil.

La ville a été élevée à la catégorie de ville le 24 avril 1525, par une charte signée par D. João III.

L'île de S.Tomé, était comme un « dépôt d'esclaves » en partance pour l'Amérique. En effet, là débarquèrent des navires en provenance de toutes les nations coloniales qui pratiquaient le trafic d'esclaves. Depuis 1763,

moyennant disposition royale, tous navires négriers provenant de la Baie devraient payer une taxe de 50% sur le montant total d'achat des esclaves transportés. En 1808, cette taxe est passée à 100%. Ceci a conduit à une succession farouche de rois, soit neuf par année. Cette situation s'est maintenue jusqu'à l'indépendance du Brésil, le 07 septembre 1822.



Justification de la valeur Universelle Exceptionnelle :

Critère (II) : (Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages).

Sao Tomé a été un centre de rayonnement de la religion et de la culture pour toute l'Afrique. Ainsi, Sao Tomé a été tellement doté de capital de richesses d'objets de cultes qu'on pouvait l'appeler « Rome de l'Occident Austral Africain », tel que Goa « Rome de l'Est ».

Critère (IV) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine.

La Ville disposait déjà au milieu du XVI^e siècle de certaines infrastructures qui ont commencé à lui accorder un statut singulier de prééminence dans le contexte colonial de la période. Une de ces infrastructures était l'église de S. Francisco, Monastère sans moines, dont la construction ordonnée par Álvaro de Caminha a fini bien après son décès en 1499. Cet édifice était destiné à l'éducation des jeunes hommes et femmes de Sao Tomé à renommée désobéissante vis-à-vis du roi du Congo. En effet, dans la lettre du roi Congo adressée au roi du Portugal, il

s'agissait de solliciter l'autorisation d'établir à Sao Tomé un Collège internat d'éducation pour les jeunes de ce pays et surtout parce que la dite île est près du Royaume de Congo.

Ce manque d'éducation compétente due aux difficultés économiques fit fonder le 1^{er} Séminaire Ecclésiastique, créé par la lettre royale du 01 octobre 1571, de EL-REI D. Sebastião, destiné à soutenir la création d'une maison de formation de cette catégorie à l'intérieur des limites des îles.

Déclaration d'Authenticité et d'Intégrité

Authenticité :

Les monuments religieux, civils et militaires obéissent dans leur ensemble à une évolution similaire de la société. Les opérations intervenues dans la ville de nature à porter de modifications n'ont pas pour autant atteint l'intégrité des éléments majeurs constitutifs de cette ville. Le Fort San Sebastião a subi des restaurations successives, de même que les autres



monuments. Les activités commerciales ont été les raisons principales de la construction de la plupart des monuments. C'est le cas du Fort San Sebastião (1566 - 1575), Fort S. José (1756) et du Fort San Jeronimo (1530) qui ont eu pour fonction la défense des intérêts économiques de la ville de Sao Tomé, notamment la production de la canne à sucre, le café, le cacao dans les roças qu'on trouve dans la ceinture de la ville.

De même, le débarcadère Ponte Cais Velha qui a été un lieu de transaction, a joué un rôle important dans la vie économique même de la ville. Notons particulièrement le rôle primordial de l'actuelle Banque Centrale qui maintient sa forme et sa fonction originales.

4. Evaluation

L'évaluation de l'atelier a porté essentiellement sur les aspects pédagogiques. A la fin de l'atelier, tous les treize participants ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne le déroulement de l'atelier, notamment les contenus des sessions. Plus de 70% a révélé que les contenus des sessions lui ont permis d'améliorer ses connaissances sur l'établissement d'une Liste indicative et d'acquérir de nouveaux éléments pratiques de gestion des biens. Les 30% constitués essentiellement des participants saotoméens se sont fortement réjouis des enseignements reçus qui les rendent capables de mettre en œuvre le processus d'établissement d'une Liste indicative, et ainsi d'engager le processus d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. Les participants Rwandais ont promis améliorer leur Liste indicative en fonction des enseignements reçus et de la soumettre dans les plus brefs délais.



Les pays lusophones et hispanophone se sont particulièrement réjouis d'être la cible principale de l'atelier en ce sens où les pays lusophones avaient très peu d'opportunités dans le domaine de renforcement des capacités. Selon les participants Angolais, cet atelier est un moment particulier pour eux.



Tous les participants ont exhorté les collègues Saotoméens à finaliser les formats en vue de leur soumission au Centre du Patrimoine mondial. Les professionnels et responsables de Sao Tome ont promis de finaliser la Liste Indicative dans un bref délai.

L'atelier a été officiellement ouvert et clôturé par le ministre de l'Education et de la Culture de Sao Tomé et Príncipe, M. Jorge Lopez de Bom Jesus. A cette occasion, il a remercié les partenaires technique et financier pour leur détermination à accompagner Sao Tomé dans la mise en œuvre du processus d'inscription de ses biens sur la Liste du patrimoine mondial. Il a exprimé son engagement à jouer sa partition pour l'aboutissement concret de ce processus.



Conclusion

L'atelier « Liste indicative » tenu du 09 au 13 mars 2009 à la Bibliothèque nationale de Sao Tomé a été très apprécié par les participants, notamment ceux des pays lusophones qui estiment bénéficier assez rarement d'opportunités de renforcement de leurs capacités.

Les participants ont souhaité qu'un atelier du genre soit initié à Malabo en vue de la ratification de la Convention de 1972 par l'Etat de la Guinée Equatoriale.

L'atelier a bénéficié du soutien indéfectible de Monsieur le Ministre de l'Education et de la Culture de Sao Tomé et Principe, M. Jorge Lopes de Bom Jesus qui s'est engagé personnellement à accompagner son pays dans la mise en œuvre du processus dont l'aboutissement est l'inscription de biens saotoméens sur la Liste du patrimoine mondial.

ANNEXES

Atelier « Liste indicative »

Sao Tomé, du 09 au 13 mars 2009

Annexe 1 : Programme

Lundi 18h30-19h30 : Ouverture officielle de l'atelier

Vendredi 18h : Clôture officielle de l'atelier

Journées	9h00-11h00	11h00-11h30	11h30-13h30	13h30-15h00	15h-17h
<i>Jour 1 : Lundi</i> <i>Ouverture, introduction à la Convention de 1972</i>	- Accueil - Présentation des participants (GT) - Recueil des attentes (AG/VA) - Programme de la formation (VA)	Pause café	- Liste du patrimoine mondial : cas de l'Afrique (VA) - Approches pour l'établissement d'une Liste indicative (AG) <i>Echanges et discussions</i>	Déjeuner	- Introduction à la Convention de 1972 et cadre d'application (GT) <i>Echanges et discussions</i>
Jour 2 : Mardi <i>Introduction à la Convention de 1972 (suite) – Etudes de cas</i> Modérateurs : GT & AG	- Etude des critères et Déclaration de la VUE (KS)	Pause café	- Liste indicative – Format et Etude de cas (VA) - Présentations des études de cas : Angola, Cap Vert, Congo <i>Echanges et discussions</i>	Déjeuner	Table ronde : Préparation de la Liste indicative Salle de conférence - Alliance française

Journées	9h00-11h00	11h00-11h30	11h30-13h30	13h30-15h00	15h-17h
Jour 3 : Mercredi Visite et travaux pratiques Modérateur : KS	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations des études de cas « Liste indicative » (Suite et Fin) - Etude de cas du Rwanda - Présentation de l'Inventaire du patrimoine de Sao Tomé - Patrimoine immobilier de la Guinée équatoriale <p><i>Echanges et discussions</i></p>	Pause café	<ul style="list-style-type: none"> - Visite des sites majeurs de Sao Tomé (GT/KS/VA) - Synthèse et mise en groupe (KS/VA) - Travaux de groupe (Suivi par GT/VA/KS) 	Déjeuner	Travaux de groupe (Suivi par GT/VA/KS)
Jour 4 : Jeudi Travaux pratiques	Travaux de groupe (Suivi par GT/VA/KS)	Pause café	Travaux de groupe (Suivi par GT/VA/KS)	Déjeuner	- Restitution des travaux de groupe (AG/Modérateur)
Jour 5 : Vendredi Fin-Evaluation-cérémonie de clôture	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du remplissage du format de la liste indicative de Sao Tomé (VA) - Préparation du dossier de soumission de la Liste indicative (NC) 	Pause café	- Evaluation générale de la formation (IB/VA)	Déjeuner	Clôture officielle - Fin et Remise de certificats de participation

NB : Gérard TOGNIMASSOU : GT ; Alain GODONOU : AG ; Victoire ADEGBIDI : VA ; Klessigué SANOGO : KS ; Ismailou BALDE : IB ; Nazare CEITA : NC.

ATELIER

« *Liste indicative* »

EPA, Sao Tomé et Príncipe, du 09 au 13 mars 2009

Annexe 2 : Liste des participants

N°	Pays	Noms & Prénoms	Institution	Adresse complète (institutions et personnelle)
1	ANGOLA	Emanuel Caboco	Instituto Nacional do patrimonio cultural	Ex.Postal 1267 INPC – Luanda Angola ecaboco@yahoo.fr
2		Francisco Alexandre	Ministerio da Cultura de Angola	CXP 1267 INPC Luanda alexandrefab@hotmail.com
3	CAP VERT	Martinho Brito	Instituto da Investig et do Patrimonio Culturais	Cavo verde ASA, 76, Praia – CV Tél. +238 262 33 63 brito.martinho@iipc.gov.cv
4		Charles Akibode	Instituto da Investig et do Patrimonio Culturais	Cavo verde ASA, 76, Praia – CV Tél. +238 262 33 63 charlakibode@yahoo.fr
5	CONGO	Jean-Omer NTADY	Direction du Patrimoine et du développement culturel	Immeuble ex-Congo Pharmacie 14 Rue Banziris Poto-Poto Brazaville jntady2003@yahoo.fr
6		Samuel KIDIBA	Musée national du congo	BP 994 Av. Charles de Gaule, Marché Plateau Centreville Brazzaville
7	GUINEE EQUATORIALE	Evaristo Rafael MIKO	Ministère de l'Information, de la Culture et du tourisme Direction générale de la Culture de Guinée équatoriale	Direction générale de la Culture – Malabo Tél. +240 096642/094266 Cel. +240 286324/572677

N°	Pays	Noms & Prénoms	Institution	Adresse complète (institutions et personnelle)
8	RWANDA	Jean NS. BUTOTO	Institut des Musées nationaux de Rwanda	BP 630 Butare Tél. +250 530211 Fax : +250 530211 Cel. +250 0788458730 nsanabandi@yahoo.fr
9		Grâce MUTABAZI	Ministère des sports et de la Culture	BP 1044 Repal Rwanda Tél. +250 583527/31 Fax : +250 583518/31 Cel. +250 0788492800 gracemutabazi@yahoo.fr
10	SAO TOME E PRINCIPE	Célcio FERNANDES GASPAR	Direcça Geral da Cultura Comissao Nacional Para UNESCO	C.P. 87 Sao Tomé Tél. + 239 905952 gasparteatro@hotmail.com
11		QUARESMA CARDOSO PIMENTEL NETO Djadjingu	Museu Nacional de Sao Tomé et Principe	Tél. +239 221874 lamcmalcriado@hotmail.com
12		Alaine DE SOUSA	Arquivo Historico de Sao Tomé et Principe	Tél. +239 920737 allainesousa@hotmail.com
13		ERNESTO LIMA	Museu Nacional Liceu Nacional	Sao Tomé Tél. +239 905663 ernelimca@live.com.pt

Liste des membres de la coordination

N°	Pays	Noms & Prénoms	Institution	Adresse complète (institutions et personnelle)
1	BENIN	Alain GODONOU	Ecole du Patrimoine Africain - EPA	01 BP 2205 Porto-Novo Tél. : + 229 20 214838 / Fax : + 229 20 212109 epa@epa-prema.net / ag@epa-prema.net www.epa-prema.net
2		Gérard TOGNIMASSOU	Ecole du Patrimoine Africain - EPA	01 BP 2205 Porto-Novo Tél. : + 229 20 214838 Fax : + 229 20 212109 epa@epa-prema.net / gt@epa-prema.net www.epa-prema.net
3		Ismailou BALDE	Ecole du Patrimoine Africain - EPA	01 BP 2205 Porto-Novo Tél. : + 229 20 214838 Fax : + 229 20 212109 epa@epa-prema.net / ib@epa-prema.net www.epa-prema.net
4		Victoire ADEGBIDI	Ecole du Patrimoine Africain - EPA	01 BP 2205 Porto-Novo Tél. : + 229 20 214838/ 212864 / 95 405477 Fax : + 229 20 212109 epa@epa-prema.net / va@epa-prema.net www.epa-prema.net
5	MALI	Klessigué SANOGO	Ministère de la Culture de Sao Tomé Direction du patrimoine culturel du Mali	BP 91 Bamako Tél. + 223 222 3382 Cel. +223 66734777 sanogoklessigue@yahoo.fr
6	SAO TOME E PRINCIPE	Maria Nazaré CEITA	Direction générale de la Culture de Sao Tomé	Avenida Marginal 12 de Julho Caixa Postal 87 Sao Tomé Tél. +239 903639/221630 cultura@cstome.net / ceitanazare@yahoo.com.br